

COMMUNE DE RUSTENHART

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE RUSTENHART DE LA SEANCE DU 31 MARS 2022
--

Sous la présidence de Monsieur Frédéric GIUDICI, Maire

M. le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 19h50.

Présents : Mmes AMBIEHL Régine, GERRER Julie, MOUROUGASSIN Valérie, ROMAIN Anne-Véronique.

MM DIDIER Dominique, GIUDICI Frédéric, KUHN Julien, LANGENBRONN Mickaël, MULLER Jean-Luc.

Absents excusés et non représentés : /

Absent non excusé :

Ont donné procuration :

GULLY-VOINSON Mathieu a donné procuration à AMBIEHL Régine;

HIRYCZUK Gilles a donné procuration à GERRER Julie

GRAFTIEAUX Hélène a donné procuration à KUHN Julien

M. le Maire propose

Ordre du jour :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbations du procès-verbal de la séance du 17 février 2022
3. Travaux :
 - a. Accessibilité de la mairie
 - b. Sécurisation des axes routiers
 - c. Aménagements de la voirie au Rheinfelderhof
4. Fiscalité directe locale : vote des taux 2022
5. Compte Administratif 2021
6. Compte de Gestion 2021
7. Affectation du résultat de fonctionnement 2021
8. Subventions 2022
9. Budget primitif 2022
 - a. Tableau des effectifs
 - b. Vote du budget
10. Participation de la commune au SIVU Centre HARDT
 - a. Contribution au SIVU
 - b. Désignation d'un nouveau membre titulaire
11. Bibliothèque municipale : convention
12. Intercommunalité : groupements de commandes
 - a. Marché relatif aux contrôles règlementaires
 - b. Marchés de fourniture de gaz naturel et d'électricité
13. Informations
14. Divers

1. Désignation du secrétaire de séance

Sur proposition de M. le Maire, après en avoir délibéré, Mme Isabelle POIREL, adjoint administratif, est désignée secrétaire de séance à l'unanimité des membres présents et représentés.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 17 février 2022

Après en avoir délibéré, le procès-verbal de la séance du 17 février 2022 est approuvé à la majorité des membres présents et représentés. Un membre vote contre.

3 Travaux :

a. Accessibilité de la mairie

La commission travaux demande une étude d'ensemble.

Le point est reporté.

b. Sécurisation des axes routiers

Proximark : 4 000 € HT

Après en avoir délibéré, la sécurisation des axes routiers est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

c. Aménagements de la voirie au Rheinfelderhof

WERNER : 36 810 € TTC dont 10 200 € TTC pris en charge par la CCPRB.

Après en avoir délibéré, les aménagements de la voirie au RHEINFELDERHOF sont approuvés à l'unanimité des membres présents et représentés.

4. Fiscalité directe locale : vote des taux 2022

Sur avis de la commission finances en date du 17 mars 2022, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil municipal :

- **DECIDE** de maintenir, pour 2022, le taux d'imposition de la taxe foncière sur le bâti (TFB) à son taux 2021,
- **DECIDE** de maintenir, pour 2022, le taux d'imposition de la taxe foncière sur le non bâti (TFNB) à son taux 2021.

Par conséquent, les ressources fiscales directes s'établissent comme suit :

Taxes	Bases 2022 Prévisionnelles	Taux de référence	Taux 2022 Vote en %	Produit 2022
Foncière bâti	919 800 (852 900 en 2021)	24,30	24,30	223 511 €
Foncière non bâti	28 081 (28 500 en 2021)	70,60	70,60	21 251€
TOTAL				244 762 €

5. Compte Administratif 2021

Monsieur Frédéric GIUDICI, maire, expose à l'assemblée municipale les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2021.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2121-31, L 122-21 et L 2343-1 et 2 et R 2342-1 à D 2342-12,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 10/04/2021 approuvant le budget primitif de l'exercice 2021,

M. le Maire ayant quitté cette séance du Conseil Municipal, conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Madame Valérie MOUROUGASSIN, deuxième adjointe au maire sollicite la décision des membres du Conseil Municipal concernant le Compte Administratif 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **ADOpte** le compte administratif de l'exercice 2021, arrêté comme suit :

REALISATIONS EXERCICE N	Dépenses	Recettes	Résultats
Section de Fonctionnement	1 734 194,52 €	1 699 874,60 €	- 34 319,92€
Section d'Investissement	736 871,46 €	1 325 806,48 €	588 935,02 €
Total réalisation	2 471 065,98 €	3 025 681,08 €	554 615,10 €

Résultat N-1	
Section de Fonctionnement	322 603,12 €
Section d'Investissement	361 185,10 €
Total réalisation et reports	683 788,22 €
RESULTAT CUMULE	Résultats
Section de Fonctionnement	288 283,20 €
+ dissolution SIACE	738,91 €
Section d'Investissement	950 120,12 €
Total cumulé	1 239 142,23 €

6. Compte de Gestion 2021

Monsieur Frédéric GIUDICI, maire, informe l'assemblée municipale que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2021 a été réalisée par Madame la Trésorière de Neuf-Brisach.

Le Compte de Gestion établi et arrêté par Madame la Trésorière est conforme au Compte Administratif de la commune.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-21, L 2343-1 et 2 et D 2343-1 à D 234310,

CONSIDERANT l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif du Maire et du Compte de Gestion de Madame le Trésorier,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Frédéric GIUDICI,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **ADOpte** le Compte de Gestion dressé par Madame la Trésorière pour l'exercice 2021 sans observation ni réserve.

7. Affectation des résultats 2021

Vu le Compte administratif 2021, et M. le Maire propose d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2021 de la manière suivante :

Affectation des résultats :

Section d'Investissement

En Recettes, ligne budgétaire 001 : 950 120,12 €

(Résultat de la section d'investissement : Excédent d'investissement 2021)

Section de Fonctionnement

En Recettes, ligne budgétaire 002 : 289 022,11 €

(Résultat de la section de Fonctionnement : Excédent de Fonctionnement 2021, dont 731,98 € provenant de la dissolution du SIACE)

Le Conseil Municipal, après délibération, approuve à l'unanimité des membres présents et représentés l'affectation du résultat 2021 de la commune de RUSTENHART comme suit :

Section d'investissement :

Recettes Compte 001 Excédent d'investissement reporté : 950 120,12 €

Section de fonctionnement :

Recette Compte 001 Excédent de fonctionnement reporté : 289 022,11 €

8. Subventions 2022

Le Conseil Municipal vote les subventions suivantes pour l'année 2022, à l'unanimité des membres présents et représentés :

Association	Montant de la subvention
C.S.C.R. (Cercle Sportif et Culturel de Rustenhart)	9 000,00 € dont 6 000 € subvention exceptionnelle
Association de Pêche Etang de la Hardt	3 000,00 € dont 2 800 € subvention exceptionnelle cause agrandissement
G.A.S. (Groupement d'Action Sociale)	270,00 €
Téléthon	200,00 €
A.P.E.R. (Association des Parents d'Elèves de Rustenhart)	200,00 €
Chorale Sainte Cécile	200,00 €
Amicale des Sapeurs Pompiers	200,00 €
Association des donneurs de sang	200,00 €
UNC - AFN	200,00 €
Club Photo Rust & Art	200,00 €
Association Dis moi comment	200,00 €
Association Aventuriers du plateau	200,00 €
Aide voyage scolaire	2 000,00 €
Coopérative scolaire (sortie école)	4 000,00 €
Aching (prêt sono)	200,00 €
Association qui servira au repas des aînés	700,00 € dont 350 € rattrapage 2021
The Musical Joyband	200,00 €
Bibliothèque	1 175,00 € 0.76 € X 904 habitants X 2 ans – 200 €
Total	22 345,00 €

M. le Maire rappelle qu'au vu du contexte sanitaire, les comptes rendus des AG ne seront pas demandés aux associations.

9. Budget primitif 2022

a. Tableau des effectifs

M. le Maire présente l'actuel tableau des effectifs des agents titulaires.

Il précise que tous les postes ouverts sont pourvus.

Le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité des membres présents et représentés le tableau des effectifs comme suit :

- 1 Adjoint technique (23,40/35^{ème})
- 1 Adjoint technique (25/35^{ème})
- 1 Adjoint technique (35/35^{ème})
- 1 Adjoint technique (30/35^{ème})

- 1 ATSEM principal 2^{ème} classe (30,54/35^{ème})
- 1 Adjoint administratif principal 2^{ème} classe (28/35^{ème})
- 1 Adjoint administratif principal 1^{ère} classe (35/35^{ème})
- 1 Adjoint d'animation (20,10/35^{ème})
- 1 Adjoint d'animation (16,92/35^{ème})
- 1 Animateur (32,50/35^{ème})

b. Vote du budget

Le Conseil Municipal, après la présentation des dépenses et recettes par chapitre, approuve à l'unanimité des membres présents et représentés le budget primitif de l'exercice 2022 comme suit :

Investissement

Dépenses d'investissement : 1 165 500,00 €
Recettes d'investissement : 1 165 500,00 €

Fonctionnement

Dépenses de fonctionnement : 857 319,00 €
Recettes de fonctionnement : 857 319,00 €

10. Participation de la commune au SIVU Centre HARDT

a. Contribution au SIVU

Suite à la création du SIVU Centre Hardt le 1^{er} juillet 2011 par délibération du 25 novembre 2010, point n°6 « Création d'un Corps Intercommunal de Sapeurs-Pompiers », puis de la fusion avec le CPI de Roggenhouse le 1^{er} novembre 2018, il a été défini dans les statuts du syndicat que les trois communes dont sont issus les Corps de Sapeurs-Pompiers contribuent financièrement au prorata du nombre d'habitants.

La population légale entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2022 étant de 904 habitants pour la commune de RUSTENHART, et la contribution par habitant de 25,00 €, la contribution communale 2022 sera de 22 600,00 €.

Le Conseil Municipal, après délibération, approuve à l'unanimité des membres présents et représentés la proposition de participation de la commune au SIVU Centre Hardt, et décide d'inscrire les crédits nécessaires à l'opération à l'article 6558 du budget communal.

b. Désignation d'un nouveau membre titulaire

Suite à la démission d'un membre titulaire, représentant la commune au sein du SIVU Centre HARDT, le conseil municipal est invité à désigner un nouveau membre en son sein.

Etant rappelé qu'un membre des sapeurs-pompiers ne peut pas être membre titulaire du SIVU.

Sont actuellement membres du SIVU :

Titulaire : M. Julien KUHN

Suppléants : Mme Julie GERRER et M. Mathieu GULLY-VOINSON

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, désigne Mme AMBIEHL Régine. en tant que membre titulaire du SIVU Centre HARDT.

11. Bibliothèque municipale : convention

M. le Maire présente la convention qui lie la commune à l'association gestionnaire de la bibliothèque.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- Prend acte de la convention.

12. Intercommunalité : groupements de commandes

a. Marché relatif aux contrôles règlementaires

Marchés publics d'inspections règlementaires : constitution d'un groupement de commandes

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

b. Marchés de fourniture de gaz naturel et d'électricité

Marchés publics de fournitures de gaz et d'électricité : constitution d'un groupement de commandes

La communauté de communes Pays Rhin-Brisach avait réalisé en 2018 un groupement de commandes pour la fourniture de gaz naturel et d'électricité. Lesdits marchés arrivent à échéance respectivement le 31 décembre 2022.

A l'instar de ce qui a été pratiqué en 2018, un groupement de commande paraît intéressant pour ces achats.

La consultation sera réalisée selon une procédure formalisée d'une durée de 4 ans avec l'ensemble des communes membres et des établissements qui le souhaiteront ; ladite consultation comprenant à la fois la fourniture de gaz et d'électricité pour la période 2023 à 2026.

Pour cela, des conventions de groupements de commandes seront établies. Elles prendront acte avec précisions de l'étendue des engagements de chaque membre et du groupement, tant pour la passation que pour l'exécution des marchés qui va en résulter. Elle désignera entre autre, la communauté de communes Pays Rhin-Brisach comme coordonnateur et, à ce titre, procédera entre-autre à la passation et à la signature des marchés.

Le titulaire du marché sera désigné par la CAO de la communauté de communes Pays Rhin-Brisach, à qui les membres des groupements de commandes délèguent cette compétence.

Les conventions prendront fin à l'issue des 4 ans concernant la procédure formalisée. Chaque acheteur restera seul responsable de l'exécution des obligations qui lui incombent en vertu des conventions constitutives pour les opérations dont il se charge en son nom propre et pour son propre compte.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **Approuve** l'adhésion de la commune au groupement de commandes ;
- **Accepte** la désignation de la CCPRB comme coordinatrice des groupements de commandes ;
- **Approuve** les termes des conventions constitutives des groupements de commandes ;
- **Autorise** le Maire à signer les conventions à intervenir, ainsi que tout document afférent à ces groupements de commandes ;
- **Autorise** le lancement des consultations y relatives.

13. Informations

14. Divers

La séance est levée à 21 heures 16 minutes.

Délibérations

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbations du procès-verbal de la séance du 17 février 2022
3. Travaux :
 - a. Accessibilité de la mairie
 - b. Sécurisation des axes routiers
 - c. Aménagements de la voirie au Rheinfelderhof
4. Fiscalité directe locale : vote des taux 2022
5. Compte Administratif 2021
6. Compte de Gestion 2021
7. Affectation du résultat de fonctionnement 2021
8. Subventions 2022
9. Budget primitif 2022
 - a. Tableau des effectifs
 - b. Vote du budget
10. Participation de la commune au SIVU Centre HARDT
 - a. Contribution au SIVU
 - b. Désignation d'un nouveau membre titulaire
11. Bibliothèque municipale : convention
12. Intercommunalité : groupements de commandes
 - a. Marché relatif aux contrôles règlementaires
 - b. Marchés de fourniture de gaz naturel et d'électricité
13. Informations
14. Divers

Tableau des signatures pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du conseil municipal de la commune de RUSTENHART de la séance du 31 mars 2022

Nom et Prénom	Qualité	Signature	Procuration
GIUDICI Frédéric	Maire		
GERRER Julie	1 ^{ère} Adjointe		
MOUROUGASSIN Valérie	2 ^{ème} Adjointe		
KUHN Julien	3 ^{ème} Adjoint		
AMBIEHL Régine	Conseillère Municipale		
DIDIER Dominique	Conseiller municipal		
GRAFTIEAUX Hélène	Conseillère municipale		KUHN Julien
GULLY-VOINSON Mathieu	Conseiller municipal		AMBIEHL Régine
HIRYCZUK Gilles	Conseiller municipal		GERRER Julie
LANGENBRONN Mickaël	Conseiller municipal		
MULLER Jean-Luc	Conseiller municipal		
ROMAIN Anne-Véronique	Conseillère municipale		